28 janvier 2004 **04.317**

Question Bernard Matthey

Un permis de pêche en rivière valable pour la Suisse entière, pourquoi pas?

Au moment où le Conseil d'Etat entreprend des discussions avec les pêcheurs neuchâtelois, ne serait-il pas judicieux de sonder l'opinion des associations concernées pour voir comment leurs membres apprécieraient la création d'un permis de pêche en rivière valable (avec plus-value) sur tout le territoire suisse?

En cas de réponse favorable, il faudrait alors intervenir dans le cadre de la Conférence des chefs de départements pour tester l'opinion des autres cantons. Nous sommes conscients des difficultés administratives à prévoir, des résistances à vaincre et des chapelles à prendre en ce domaine.

En revanche, l'intérêt touristique d'un projet de ce type est évident et mérite qu'on s'y arrête.

Cosignataires: J. Besancet, Ph. Bauer, R. Burkhard et F. Bonnet.